

Point de vue

Les chemins de traverse d'une implantation en Chine

■ Par Daniel Chausse, président du réseau DS

Aujourd'hui la Chine est incontournable en sa qualité de locomotive de la croissance mondiale. Il y a 25 ans, le choix de s'y implanter s'avérait bien moins évident et beaucoup plus aventureux.

L'implantation de nos 6 bureaux en Asie ne s'est bien entendu pas faite sans difficulté : 3 bureaux en Chine (Pékin, Shanghai et Canton), 2 bureaux au Vietnam dès 1994 (Hanoi et Ho Chi Minh Ville) et 1 bureau à Singapour en 2003. Le premier enjeu a été de se faire connaître des autorités, des administrations locales et nationales, et d'établir progressivement un réseau. Il a fallu également convaincre les interlocuteurs de l'importance de notre rôle dans le soutien des investissements étrangers en Chine et de notre complémentarité avec les cabinets d'avocats locaux.

En effet, il y a vingt-cinq ans, il n'était pas question de traiter des investissements chinois en France, la présence des entreprises chinoises sur le sol français se réduisant à quelques bureaux de représentations de grandes corporations étatiques d'import export. L'entrée de la Chine dans l'Organisation mondiale du commerce a provoqué un afflux considérable d'investissements européens pendant la dernière décennie, ouvrant la voie à de nombreuses opérations d'acquisitions. L'avènement récent de la Chine comme deuxième économie mondiale et la montée en puissance des entreprises chinoises génèrent



“ La montée en puissance des entreprises chinoises génère une vague sans comparaison d'acquisitions et d'investissements chinois dans le monde ”

à présent une vague sans comparaison d'acquisitions et d'investissements chinois dans le monde.

Une autre problématique a été de sélectionner, de former et de conserver les collaborateurs chinois qui composent nos équipes : dans les années 1980, les juristes chinois formés à l'étranger étaient extrêmement rares. Nous avons donc dû séduire les meilleurs talents mais également former des collaborateurs dont nous estimions qu'ils avaient le potentiel de nous accompagner dans cette entreprise. Il a fallu enfin pérenniser ces équipes dans un contexte de très forte concurrence, notamment des cabinets anglo-saxons.

Enfin, comme tous les groupes français en Chine, nous avons appris à intégrer nos équipes européennes et chinoises, ce qui s'est traduit notamment par l'établissement en France d'avocats chinois ayant préalablement exercé dans nos bureaux en Chine.

Une stratégie entrepreneuriale, une vision d'avenir et des efforts constants, ont permis à DS Avocats de devenir un acteur important dans les échanges économiques entre les deux pays. Nous sommes l'interlocuteur tant des investisseurs chinois en France que des entreprises européennes en Chine. Nos efforts sont à la portée de tous les cabinets.

Cette semaine

■ **Structuration de fonds** : Clifford Chance recrute une équipe d'Ashurst (p2)

■ **TIGF passe dans le giron d'EDF, SNAM et GIC** (p3)

■ **Le FSI se déleste de sa participation dans Assystem** : Darrois et Allen sur l'opération (p4)

■ **Patrick Michaud** : « L'affaire Cahuzac ne peut avoir que des effets économiques néfastes » (p5)

■ **Jean-Jacques Uettwiller**, associé fondateur d'UGGC (p6)

10
ans

C'est l'anniversaire qu'a célébré le 9 avril dernier l'agence de conseil Day One.

Structuration de fonds : Clifford Chance recrute une équipe d'Ashurst

Après le départ de Julien Ruderman, nommé adjoint à la directrice de la Division des affaires européennes et internationales au sein de l'Autorité des marchés financiers (AMF) en mai dernier, le bureau parisien de Clifford Chance muscle considérablement sa pratique Structuration de fonds, actuellement en plein développement, en recrutant une grande partie de l'équipe d'Ashurst composée de **Xavier**



Comaills, associé chargé d'animer la pratique, **Tiana Rambatomanga**, counsel, **Marie Préat**, **Diane Campion de Poligny** et **Cyril Fiat**. Xavier Comaills, 42 ans, a débuté sa carrière chez Richards Butler. En 2000, il a rejoint Salans où il s'est spécialisé dans les LBO et les créations de

fonds, avant de participer, en 2001, à la création du bureau parisien de SJ Berwin. Il a intégré Ashurst en 2008 comme associé et y a créé la pratique Structuration de fonds. Il est spécialisé dans la création et la levée de fonds d'investissement français et étrangers. Il est intervenu dernièrement sur la vente de Groupama Private Equity et sur le premier closing de Ventech Capital F (LJA 1098 et 1090). ■

Reed Smith sur le terrain de la concurrence

Après l'arrivée d'Alexandre Tron en financement en décembre dernier (LJA 1096), Reed Smith poursuit son développement à Paris et recrute Michel Debroux en qualité d'associé pour diriger son activité en droit de la concurrence européen et français. Sur le plan mondial, Michel Debroux intègre l'équipe *Competition* du cabinet.



Âgé de 46 ans, **Michel Debroux** a débuté sa carrière au sein du cabinet canadien Lafleur Brown à Bruxelles en 1992, avant d'intégrer, à Paris, JeantetAssociés en 1995 puis Herbert Smith en 2000, dont il devient associé en 2001. Il rejoint ensuite Clifford Chance l'année suivante, puis Hogan Lovells en 2005 (LJA 765). Il conseille des grands groupes français ou internationaux, sur des problématiques de contrôle des concentrations, d'aides d'état de distribution, et de contentieux de concurrence. Il est notamment intervenu sur de nombreux dossiers dans les secteurs de l'énergie et des télécommunications.

Orsay Avocats accueille Thierry Schwarzmann et Daniel Glucroft en tant qu'associés

Orsay Avocats passe le cap des 10 associés et se renforce à l'international, en droit des NTIC et conseil au management en recrutant Thierry Schwarzmann et Daniel Glucroft.



Avocat au barreau de Paris depuis 1989 et au barreau de New York depuis 1991, **Thierry Schwarzmann** a débuté sa carrière chez Jones Day avant de fonder Jung-Allégret, Mérat & Schwarzmann, puis Vendôme (LJA 709). Il intervient, en conseil et contentieux des affaires, pour des clients français et internationaux, en fusions-acquisitions et dans des problématiques de contrats commerciaux complexes. Il s'est également spécialisé dans les conflits entre actionnaires et le conseil des managers.

Douglas Glucroft a, lui, débuté en 1984 chez Cleary Gottlieb à New York et Paris. Il a intégré ensuite Ziff-Davis Publishing Company en tant que directeur juridique, avant de rejoindre Kahn & Associés, puis Nixon Peabody, dont il a été nommé managing partner en 2011 (LJA 1023). Il intervient dans tous types de transactions transfrontalières, notamment dans le secteur des NTIC.



BPI : Sophie Paquin, directeur juridique de la mission de préfiguration

La Banque publique d'investissement (BPI) prend forme. Sophie Paquin vient ainsi de rejoindre la mission de préfiguration en tant que directeur juridique.



Âgée de 35 ans, **Sophie Paquin** a débuté comme avocate en 2002 chez Latham & Watkins à Londres et à Paris. En 2009, elle a intégré le Fonds stratégique d'investissement (FSI) en tant que juriste. Au sein de la mission de préfiguration de la BPI, elle est directement rattachée à Nicolas Dufourcq, directeur général. Chargée de l'animation des équipes juridiques des pôles financement et investissement, elle participera à la mise en place juridique et opérationnelle de BPI France.

Bird & Bird coopte deux associées à Paris

Sur les 11 associés promus par Bird & Bird au 1^{er} mai 2013, 7 sont des femmes, dont 2 exercent à Paris.

Julie Catala Marty a ainsi été cooptée associée en Concurrence. Avocate depuis 2003, cette dernière a débuté sa carrière chez Clifford, avant de rejoindre Howrey en 2009 puis de suivre Claude Lazarus chez Bird en qualité de senior european consultant en 2011 (LJA 1016). Dorénavant, elle co-animera l'équipe Concurrence avec Michel Roseau, associé.

Inscrite au barreau de Paris depuis 2006, **Annet Van Hooft** a, pour sa part, débuté sa carrière chez Cleary Gottlieb & Hamilton à Bruxelles et New York, avant de rejoindre les équipes internes de la CCI à Paris, puis d'intégrer Jones Day. Elle a rejoint Bird & Bird en 2011, également en tant que senior european consultant, pour diriger la pratique Arbitrage international.

DGFLA promeut May Jarjour associée

De Gaulle Fleurance & Associés coopte May Jarjour au rang d'associée en Droit bancaire et financier.

Âgée de 34 ans, **May Jarjour** a d'abord exercé chez Herbert Smith, avant de rejoindre DGFLA en 2010. Elle intervient notamment sur les opérations de crédits syndiqués et de financements structurés ainsi qu'en matière de restructuration de dette. ■



TIGF passe dans le giron d'EDF, SNAM et GIC : de nombreux conseils sur l'opération

Transport et Infrastructures Gaz France (TIGF) change de mains. L'entreprise de transport et de stockage de gaz du Sud-Ouest est en effet cédée par sa maison-mère Total, qui a annoncé avoir signé un accord définitif dans ce sens avec un consortium réunissant l'électricien tricolore EDF, l'opérateur de transport et de stockage de gaz italien SNAM, et le fonds souverain de Singapour GIC. Les trois groupes détiennent désormais respectivement 20 %, 45 % et 35 % du capital de TIGF. Total et le consortium étaient entrés en négociations exclusives le 5 février dernier, suite à une offre d'acquisition du consortium valorisant la société à 2,4 milliards d'euros. En France, le consortium était représenté par Sullivan & Cromwell avec **Olivier de**

Vilmorin, associé, **Alexandre Merle**, **Benjamin Kent**, **Olivier Plessis** et **Arnaud Berdou**, par Paul Hastings avec, à Paris, **Édith Boucaya**, associée, et **Sébastien Crépy**, par Clifford Chance avec **James Butters** et **Daniel Zerbib**, associés, **Benjamin de Blegiers**, conseil, **Benjamin Frydman** et **Roy-Charles Bates** en financement, et avec **Alexandre Lagarrigue**, associé, et **Katia Gruzdova** pour la structuration fiscale, par STC Partners avec **Pierre Bouley**, associé, et **Stéphanie Desprez** en fiscal, ainsi que par Baker & McKenzie avec **Emmanuel Guillaume**, associé, et **Simon Daboussy** pour les aspects réglementaires. SNAM était également accompagné de Jones Day avec **Sophie Hagège** et **Philippe Delelis**, associés, **Thibaut**

Lasserre, conseil, et **Adeline Pétré** en corporate, **Ludovic Cuzzi** en droit public, **Sophie Chevallier** en banque et finance, **Karole-Anne Sauvet**, conseil, et **Mathilde Nicand** en dérivés et infrastructures de marchés, **David Desforges**, of counsel, en environnement, **David Bensimon** en immobilier, **Claire Malrieu**, of counsel, en droit boursier, **Virginie Desmoulin** en propriété intellectuelle, et avec **Virginie Balusseau** en contentieux, ainsi que de Paul Hastings avec **Stéphane Henry**, associé, et **Jérémy Gicquel** en droit social. Freshfields conseillait Total avec **Patrick Tardivy** et **Hervé Pisani**, associés, en corporate, et avec **Pascal Cuche**, associé, et **Marc Lordonnois**, conseil, en droit de l'énergie et droit public. ■

Trois cabinets sur la levée de fonds de SuperSonic Imagine

La société française d'imagerie médicale ultra sonore SuperSonic Imagine annonce la finalisation d'une levée de fonds d'un montant total de 28 millions d'euros, dans le cadre de laquelle le Fonds stratégique d'investissement (FSI) fait son entrée à hauteur de 14 millions d'euros. Une opération qui voit en outre arriver deux nouveaux investisseurs, Alto Invest et Kuwait Life Science Company (KLSC), aux côtés des actionnaires historiques de la société parmi lesquels Edmond de Rothschild Investment Partners, Omnes Capital ou encore iXO Private Equity. Objectif : accélérer la commercialisation à l'international du système échographique de pointe de SuperSonic Imagine, Aixplorer, dédié notamment au diagnostic de tumeurs cancéreuses.

SuperSonic Imagine et ses actionnaires historiques étaient conseillés par Jones Day avec **Renaud Bonnet** et **Charles Gavoty**, associés, **Anne Kerneur** et **Patricia Jimeno**, ainsi que par Pevensey avec **Jérôme Lemercier**, associé, et **Grégoire Lepigeon-Bonnafous**.

Bredin Prat assistait, pour sa part, le FSI avec **Olivier Assant**, associé, **Florent Mazon** et **Raphaël Darmon**.

DLA Piper et McDermott sur l'acquisition de HR Access par Sopra Group

C'est officiel. La société de conseil Sopra Group annonce avoir finalisé l'acquisition du progiciel de gestion des ressources humaines et de gestion de la paie HR Access. Le but ?

Renforcer le positionnement de Sopra sur le marché de la gestion des ressources humaines, et lui permettre d'atteindre l'objectif de réaliser 30 % de son chiffre d'affaires dans l'édition. DLA Piper représentait Sopra Group avec **Jérémy Scemama**, associé, et **Guillaume Boitel** en corporate, **Stéphane Lemarchand**, associé, et **Sandrine Rambaud**, conseil, en IPT, et avec **Guillaume Valois**, associé, et **Géraldine Péchiné** en fiscal.

McDermott Will & Emery conseillait, pour sa part, HR Access avec **Jonathan Wohl** et **Lionel Lesur**, associés, et **Pauline Gaget** en corporate, **Jilali Maazouz**, associé, et **Ludovic Bergès** en droit social, et avec **Antoine Vergnat**, associé, et **Emilie Renaud** en fiscal.

FFW et Linklaters sur la première émission obligataire d'Akka Technologies

La société d'ingénierie et de conseil en technologies Akka Technologies annonce le succès de sa première émission obligataire pour un montant total de 100 millions d'euros, au taux de 4,45 % l'an et à échéance 2018. Arrangée par CM-CIC Securities et Natixis, l'opération permettra notamment au groupe de pérenniser son projet de croissance franco-allemand et d'accroître sa flexibilité financière.

Field Fisher Waterhouse accompagnait Akka Technologies avec **Jean-Baptiste Van de Voorde**, associé, **Caroline Petit** et **Louis Leroy**.

De son côté, Linklaters conseillait les arrangeurs et banques placeuses avec **Véronique Delaitte**, conseil, et **Bénédicté Braquehaye**. ■

Le FSI se déleste de sa participation dans Assystem : Darrois et Allen sur l'opération

Le groupe d'ingénierie et de conseil en innovation Assystem annonce avoir signé un accord en vue de racheter près des deux tiers de la participation détenue dans son capital par le Fonds stratégique d'investissement (FSI). À l'issue de cette opération, qui sera soumise à l'approbation

des actionnaires d'Assystem lors de l'assemblée générale du 22 mai prochain, la participation du FSI sera donc ramenée à 5,58 % du capital, contre 13,73 % actuellement, et à 5,73 % des droits de vote. Darrois Villey Maillot Brochier intervenait aux côtés d'Assystem avec **Marie-Noëlle**

Dompé et **Christophe Vinsonneau**, associés, et **Jean-Guillaume Meunier**.

De son côté, Allen & Overy accompagnait le Fonds stratégique d'investissement avec **Marc Castagnède**, associé, **Jean-Baptiste de Martigny**, conseil, et **Ioana Nicolas**. ■

Willkie, Nabarro et Gide sur le refinancement de la dette unitranche d'Unipex

Le groupe Unipex, spécialisé dans les ingrédients actifs et les produits de chimie de spécialité pour les secteurs de la pharmacie et de la cosmétique, annonce le refinancement de sa dette unitranche multidevises qui avait été mise en place pour l'acquisition de ses titres par le fonds européen IK Investment Partners en 2012 (LJA 1084).

Willkie Farr & Gallagher représentait IK Investment Partners avec **Paul Lombard** et **Eduardo Fernandez**, associés, **Igor Kuktha** et **Claire de Bonnières**.

Nabarro & Hinge assistait, pour sa part, les fonds d'investissements LFPI Gestion, Ares Capital et European Capital avec **Jonathan Nabarro**, associé, et **Blandine Gény**.

De son côté, Gide Loyrette Nouel conseillait les prêteurs senior avec **Éric Cartier-Millon** et **Thomas Binet**.

Shearman et Jones Day sur l'acquisition par Tibco de Maporama Solutions

Tibco Software, éditeur de logiciels professionnels pouvant être exploités sur site ou via le cloud computing, a acquis le 20 mars dernier au travers de sa filiale Tibco International Holdings BV le français Maporama Solutions, spécialisé dans les solutions de cartographie aux entreprises en mode SaaS, sur web et mobile.

Shearman & Sterling assistait Tibco avec **Guillaume Isautier**, associé, **Olivia Depret-Bixio** et **Maud Lefevre** en corporate, **Françoise Even**, conseil, en droit social, **Anne Sophie Maes**, conseil, en fiscal, et avec **Philippe Wolanski**, conseil, en financement.

Jones Day représentait, pour sa part, Maporama Solutions avec **Charles Gavoty**, associé, et **Anne Kerneur** en corporate, **Edouard Fortunet** en propriété intellectuelle, et avec **Maxence Manzo** en fiscal.

Freshfields et Hogan Lovells sur la vente par Ivanhoé Cambridge de quatre hôtels à MSREI

La société immobilière Ivanhoé Cambridge a cédé un portefeuille composé de quatre hôtels situés dans le centre de Paris à une joint-venture constituée par un fonds immobilier géré par Morgan Stanley Real Estate Investing (MSREI) ainsi que par son partenaire opérationnel, Paris Inn Group. D'une capacité

totale de plus de 600 chambres, ces quatre hôtels sont positionnés sur le segment moyenne gamme.

Freshfields assistait MSREI avec **Antoine Colonna d'Istria**, **Yannick Piette** et **Fabrice Grillo**, associés, assistés de **Vincent Bourrelly** en corporate, **Ludovic Geneston** en fiscal, **Rhéal Christophilopoulos**, conseil, en financement, **Laurence Harvey Wood**, conseil, en droit social, et de **Flavia Poujade** pour les aspects d'asset management.

Hogan Lovells conseillait Ivanhoé Cambridge avec **Corinne Knopp**, associée, **Franck Jurquet** et **Julia Gaspard** en immobilier, **Laure Nguyen**, conseil, en droit de l'environnement, **Sabine Bironneau**, associée, et **Thomas Roy** en financement, **Bruno Knadjian**, conseil, en fiscal, et avec **Sébastien Gros**, associé, en corporate.

Trois cabinets sur la cession de l'hôpital Beauregard au groupe Sainte-Marguerite

Le groupe Générale de Santé, leader français de l'hospitalisation privée, annonce la signature d'un protocole d'accord en vue de la cession par sa filiale, Compagnie Générale de Santé, du contrôle de l'Hôpital Privé Beauregard de Marseille au profit du groupe Sainte-Marguerite, qui compte déjà cinq établissements hospitaliers dans la région PACA.

Fidal accompagnait Sainte-Marguerite avec **Gerald de Micco**, associé, en corporate, et **Cécile Blanc-Galas** en fiscal.

De son côté, Générale de Santé était conseillée par CMS Bureau Francis Lefebvre avec **Arnaud Hugot**, **Laure Varachas** et **Alexandre Morel** en corporate, et avec **Jean-Charles Benoist** et **Philippe Gosset** en fiscal, ainsi que par August & Debouzy avec **Emmanuelle Barbara**, associée, et **Pierre Warin** en droit social.

Fidufrance et Eversheds sur la prise de participation de Latour Capital dans Oxand

Le fonds Latour Capital Management vient de prendre une participation majoritaire dans le groupe Oxand, spécialisé dans l'analyse des risques des grands projets et dans le vieillissement des infrastructures industrielles.

Fidufrance accompagnait Latour Capital Management avec **Denys Angeloglou** et **Jean-Marie Bonneville**, associés, et **Anne-Sophie Calvar**.

Eversheds assistait, pour sa part, Oxand et son management avec **Antoine Martin**, associé, **Ana Brandao** et **Grégory Camus**. ■

« L'affaire Cahuzac ne peut avoir que des effets économiques néfastes »

Animateur du blog « Études fiscales internationales », Patrick Michaud est avocat au barreau de Paris, ancien membre du conseil de l'Ordre et ancien inspecteur des finances publiques. Il est également membre du comité des abus de droit fiscal. Il revient sur les conséquences de l'affaire Cahuzac.

Selon vous, l'affaire Cahuzac marque-t-elle un tournant dans la capacité à rendre plus efficient notre arsenal juridique de lutte contre l'exil fiscal ?

Patrick Michaud : L'arsenal s'est certes fortement développé mais encore faut-il qu'il soit applicable. Pour de nombreux observateurs, y compris à Bruxelles, nous manquons d'agents spécialisés. Chaque année, 7 000 cadres des impôts partent en retraite et, actuellement, 5 000 vérificateurs spécialisés effectuent 55 000 vérifications externes par an. Ces derniers chiffres restent inchangés depuis 10 ans. On annonce l'arrivée de 50 magistrats et 50 agents des impôts supplémentaires, ce qui est une mesure conforme aux orientations européennes. Mais il convient d'être prudent : le contrôle n'est pas la seule méthode et la commission d'enquête sur l'évasion des capitaux hors de France et ses incidences fiscales, réalisée par les sénateurs Dominati et Bocquet, n'a pu apporter de précisions sur les montants en jeu, tant au niveau des particuliers que des entreprises.

Pourquoi la Suisse reste-t-elle une place forte du placement à l'étranger ?

P. M. : La Suisse est notamment liée par le traité fiscal amendé en 2009 sur le secret bancaire, à savoir l'accord européen de Luxembourg du 26 octobre 2006. Cependant, ce dernier exclut de son application les impositions des revenus. Quant à la Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale du 20 avril 1959 qui a été activée par la France pour obtenir les renseignements en Suisse, elle se heurte à une réserve dite de spécialité qui interdit d'utiliser les renseignements obtenus par cette convention dans le cadre d'un contrôle fiscal⁽¹⁾.

Donc impossible d'établir un délit de fraude fiscale ?

P. M. : C'est mon avis. De plus, il n'y a pas forcément fraude. Après tout, pla-



cer son argent à l'étranger n'est plus un délit depuis 1990. Reste que cet argent profite aux banques étrangères et pas à l'économie de la France. On parle de 100 à 300 milliards d'euros.

Le Président François Hollande vient d'annoncer sa détermination à lutter plus activement contre les paradis fiscaux. Qu'en pensez-vous ?

P. M. : Un paradis fiscal, ça n'existe pas. On parle d'État non coopératif pour qualifier ces pays qui ne donnent pas de renseignements bancaires et à l'heure actuelle, si l'on suit le *Journal officiel* du 4 avril 2012 qui en a publié la liste, il y en a six pour la République française : le Bostwana, Brunai, le Guatemala, les îles Marshall, Montserrat, Naurue, Niue et les Philippines qui devraient prochainement en sortir...

Pas de trace de la Suisse ou du Luxembourg...

P. M. : Vous constatez donc qu'il faut se méfier des effets d'annonce car ces pays ont déjà signé des traités pour prévenir l'exil fiscal international. Ceci dit, la centralisation des moyens d'action contre la grosse délinquance financière et l'indépendance des autorités de contrôle sont des mesures qui vont améliorer l'efficacité du système.

De quelles façons des professionnels du droit peuvent-ils être exposés à un risque juridique ?

P. M. : S'ils participent à un montage visant au blanchiment de la fraude. En janvier 2013, la Cour de cassation a confirmé la condamnation d'un avocat, pour recel et blanchiment aggravé, à deux ans d'emprisonnement, dont seize mois avec sursis. Mais des notaires, des

experts-comptables ainsi que des banques même non résidentes sont aussi concernés.

Il y a également des obligations concernant la déclaration de soupçon...

P. M. : Oui, c'est un autre sujet qui relève de la déontologie. La Cour européenne des droits de l'Homme a confirmé le 6 décembre 2012 que l'activité de défense et de consultation par un avocat se situait « hors Tracfin ». Ce ne sont que quelques activités dites d'affaires qui sont soumises à cette réglementation, et ce, dans un objectif de prévention de la délinquance financière et fiscale. Mais l'avocat ne peut avoir aucune relation avec la cellule Tracfin, seul le bâtonnier a le droit de prendre contact avec cette cellule de renseignement financier et ce, conformément à notre tradition du secret partagé.

Au-delà, qu'est-ce que cette affaire apporte de neuf sur le dossier de l'exil fiscal ?

P. M. : Je pense qu'il y a là de quoi inquiéter tous nos écureuils cachottiers qui pouvaient être tentés de rapatrier leurs avoirs, après quelques signes d'ouvertures de l'administration fiscale. Des incitations officielles de régularisation ont été prévues, soit par le législateur, soit par l'administration, mais seulement pour les entreprises. Je n'ai trouvé aucune mesure similaire pour les particuliers internes ou internationaux alors que cela me paraît nécessaire et ce « dans l'esprit de la loi visant à favoriser la réinsertion dans la légalité des contribuables », comme l'a excellemment précisé l'Administration dans le BOI-CF-PGR-10-70 § 120 du 12 septembre 2012. Au bout du compte, ce genre d'affaire ne peut avoir que des effets économiques néfastes. ■

(1) Voir notamment dans une affaire similaire : CAA Versailles, 25 mars 2008, n°07VE01277.



Jean-Jacques Uettwiller, associé fondateur d'UGGC

Avocat, syndicaliste et ex-juriste d'entreprise : chaque expérience qui a jalonné la carrière de Jean-Jacques Uettwiller a nourri l'autre et fait qu'aujourd'hui, de son propre aveu, le co-fondateur d'UGGC est inclassable. Portrait.

Classique. Un terme qui sied à la fois au cabinet français UGGC, bâti sur des relations solides avec quelques clients fidèles – Chrysler, Colas, Bongrain, Jean-Paul Gauthier ou encore Groupe du Louvre –, et sur une politique très "Gidienne" de cooptation interne, mais également à son associé fondateur, Jean-Jacques Uettwiller. Qui décline d'ailleurs la tendance jusqu'au cercle privé. « *C'est important pour moi de savoir si toute ma famille assistera au traditionnel dîner de Noël familial où nous sommes en général une vingtaine, y compris les "apports extérieurs" assimilés* », assure-t-il. En tout, l'associé a aujourd'hui six petits-enfants, dont il exhibe fièrement les minois sur des panneaux de photographies qui mangent une bonne partie des murs de son bureau. Ses deux enfants, Olivier et Sophie – également associée chez UGGC – ont d'ailleurs suivi les sillons de la robe noire de papa.

Au plus près des clients

Ce spécialiste en droit des sociétés et fiscalité, diplômé en droit privé et lauréat de la faculté de droit de Nanterre, a d'abord choisi sa voie par la force des choses avant d'y prendre réellement goût. Orphelin dès l'âge de 22 ans, ne possédant en tout et pour tout qu'un héritage composé d'une canne épée et d'un allume-cigare, le jeune étudiant savait que le droit lui assurait un chemin sûr vers une vie confortable. Il a toutefois porté pendant près de vingt ans le costume de juriste avant de devenir avocat d'affaires. D'abord dans le secteur bancaire en 1970, à la Société Nancéienne et Varin Bernier (SNVB) – aujourd'hui filiale de CIC –, puis en entreprise chez Revillon cinq ans plus tard, jusqu'en 1982, et chez Bongrain, qu'il quitte en 1986. « *Aujourd'hui, grâce à ces expériences, je connais le métier de mes clients. Par conséquent, je gagne du temps et le client gagne de l'argent.* » En 1987, il

rejoint finalement le cabinet Berlioz & Co. « *À l'époque, avant la fusion, Berlioz était le n°3 derrière Gide et Jeantet* », raconte-t-il. Mais la structure connaît des déboires, notamment suite à la mise sous mandat de dépôt à La Réunion de François Meynot pour complicité de corruption dans l'affaire de la SIGN et la démission de Georges Berlioz du conseil d'administration. Lassé de ce qu'il appelle les folies "Berlioziennes" et voyant venir l'explosion, Jean-Jacques Uettwiller part alors créer sa propre structure un beau matin d'avril 1993 avec Bernard Grelon, Michel Gout, Jean-François Canat et leurs équipes. Leurs initiales donnent UGGC. « *Nous voulions un cabinet de clients et non de dossiers, composé de gens bien qui ont envie de venir travailler le matin* », explique Jean-Jacques Uettwiller, qui assure par ailleurs qu'aujourd'hui, UGGC est un véritable « *patchwork* » composé d'avocats purs souche, d'anciens juristes d'entreprise, d'agrégés et même d'un énarque, Thierry Dal Farra.

Évasions...

Lui se pose en exception et se dit « *inclassable* ». Savant brassage des cultures du cabinet et de l'entreprise, il est également un syndicaliste passionné par sa profession. Ancien membre du CNB et ex-président de l'ACE, fonction qu'il a occupée de 1998 à 2003, il est aujourd'hui membre du conseil de l'Ordre. « *Même si j'ai parfois l'impression d'être un alien, j'apporte une voix qui n'est pas dominante mais qui est capable d'expliquer ce qui se passe dans les entreprises et les grands cabinets* », confie l'avocat, qui est également candidat à la présidence de l'UIA pour les élections de 2016. Il faut dire que l'homme connaît bien la maison, puisqu'il y a occupé les postes de président de la commission investissements étrangers et de directeur financier... Son objectif professionnel ? Stabiliser les bureaux étrangers, et faire en sorte que le cabinet retrouve le chemin de la crois-

sance. « *Notre modèle, qui repose sur la cooptation interne d'avocats arrivés généralement au cabinet dès le stage, nécessite une croissance suffisante. Or, la situation actuelle nous pénalise* », admet le fiscaliste qui voit, impuissant, les opérations de croissance externe céder la place aux faillites et contentieux. Des activités à son avis insuffisantes pour revenir à une croissance à deux chiffres et maintenir le business model actuel. « *À un moment donné, il y aura un trou d'air, prédit-il. Au niveau de l'activité fiscale, aujourd'hui, ce ne sont plus seulement les grosse fortunes mais également la petite et moyenne bourgeoisie qui réfléchit à l'immigration...* »

Au niveau personnel, l'homme de 67 ans confie souhaiter « *conserver l'envie de travailler et les capacités physiques et intellectuelles pour le faire. Au moment où je ne me sentirai plus utile, je partirai.* » Et sa destination est toute trouvée : Marrakech, où l'avocat possède une maison dans laquelle il se rend actuellement un week-end sur deux, avec dans ses bagages sa collection de montres dont il ne se sépare jamais. « *Je suis constamment en train de rechercher la chaleur et le soleil*, explique-t-il. *Et puis, outre le fait que les marocains soient des gens très accueillants, lorsque j'arrive là-bas je peux réellement me détendre. Du ménage au jardinage, tout est fait à mon arrivée.* » Autre atout évoqué dans un sourire : le refuge fiscal que représentera le Maroc à l'heure où Jean-Jacques Uettwiller prendra sa retraite... « *Je n'ai pas l'intention de me serrer la ceinture* », promet-il en riant. ■

UGGC

- ▶ **Date de création** : avril 1993
- ▶ **Nombre d'associés** : 32
- ▶ **Nombre d'avocats** : 160

La Lettre des Juristes d'Affaires

Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2012 (TVA 19,6%)

	Formats L x H en mm	Prix
1/4 page	85 x 115	910 €
1/2 page	175 x 115	1540 €

• Frais techniques

Conception et réalisation : nous consulter

• Éléments techniques

Fichier PDF certifié haute résolution (300 DPI minimum)

• Remise des éléments techniques

Tous les mercredis avant 12h00 pour parution le lundi suivant

Contacts

Jean-Pierre Lemaire

Tél. : 01 76 73 37 98
jplemaire@lamy.fr

Alexandra Dessailly

Tél. : 01 76 73 37 27
adessailly@wolters-kluwer.fr

La Lettre des Juristes d'Affaires
1 rue Eugène et Armand Peugeot - 92856 Rueil-Malmaison Cedex
Fax : 01 76 73 48 99



- TRADUCTIONS LIBRES • TRADUCTIONS URGENTES •
- TRADUCTIONS ASSERMENTÉES •
- RÉVISIONS ET RELECTURE DE TRADUCTIONS •
- INTERPRÈTES ET TRADUCTEURS SUR SITE •

Réponse à vos demandes en moins de 2 heures

Plus de 100 langues disponibles

Offre tarifaire à « options »

10% de remise sur votre première commande en mentionnant le code LJA

TRADUCTIONS JURIDIQUES ET FINANCIÈRES

Une équipe disponible 24h/24 et 7j/7

HL TRAD

38, rue de Berri - 75008 Paris

Tél. : +33 (0)1 30 09 41 90

Fax : +33 (0)1 72 70 31 86

Mail : marie@hltrad.com

Web : <http://www.hltrad.com>

Paris - Bruxelles - Londres

L'ANNUAIRE DES JURISTES D'AFFAIRES

Pourquoi pas vous ?

Valorisez votre cabinet et votre expertise !

Donnez-vous une plus grande visibilité auprès des professionnels du droit grâce à L'Annuaire des Juristes d'Affaires

Être présent dans L'Annuaire des Juristes d'Affaires (AJA), c'est :

- une version papier qui comprend la présentation de votre cabinet et de vos équipes diffusée à plus de 5 200 exemplaires
- une version sur internet www.annuairedesjuristesdaffaires.com avec près de 50 000 visiteurs chaque année

Pour plus d'information :
→ 01 76 73 37 27
01 76 73 37 98

Lamy
une marque Wolters Kluwer

LJA
La Lettre des Juristes d'Affaires

WIC-Création A_AJA_Q_175X115 [84]

CETTE SEMAINE ...

Initiative

Sport

Softball - Bientôt la saison 2013 !

Dans moins d'un mois, les avocats et juristes de la région parisienne joueurs de softball se retrouveront à Bagatelle, une fois par semaine, jusqu'à la mi-juillet pour le traditionnel tournoi de softball. Les personnes souhaitant constituer une équipe ou rejoindre une équipe déjà constituée sont invités à prendre contact rapidement et en tout état de cause avant le 22 avril 2013 avec la présidente de l'association.

Contact : colair2000@aol.com

Événements

Les Matinées-débats de la LJA
RUPTURE CONVENTIONNELLE, PRISE D'ACTE, RÉSILIATION JUDICIAIRE
Quel mode de rupture privilégier ?
Comment sécuriser vos pratiques ?

Avec les interventions de :

Stéphanie BARADEL, Avocat associé, cabinet ANTIGONE ;

Chantal GIRAUD-van GAVER, Avocat associé, Coblenz & Associés ;

Laurence PÉCAUT-RIVOLIER, Conseiller référendaire à la chambre sociale de la Cour de cassation ;

Date : Jeudi 25 avril 2013

Lieu : Maison de l'Amérique latine, 217 bld Saint Germain, Paris 7^e

Tarif : Abonnés à la LJA ou à la *Semaine sociale Lamy* : 500€ HT ; Non abonnés : 570€ HT

Dossier de documentation : 320€ HT

Contact : 0825 08 08 00
 matineesdebats@lamy.fr

Matinale de droit social
Hogan Lovells

Le projet de loi relatif à la sécurisation de l'emploi : les enjeux de la réforme des licenciements collectifs

L'équipe Droit social d'Hogan Lovells procédera à une analyse des thèmes suivants : création d'une procédure négociée, nouvelles modalités de consultation des CE, encadrement de la procédure par l'administration et rôle des tribunaux administratifs.

Date : Mercredi 24 avril prochain de 8h30 à 10h30

Lieu : Hogan Lovells - 17 avenue Matignon, Paris 8^e

Contact : carine.legrand@hoganlovells.com

À lire



Les essentiels de la communication en zone de turbulences

Une fiche pratique proposée par Virginie Jubault pour Avocom

À retrouver sur notre site :

<http://actualitesdudroit.lamy.fr>

Billet

Le complexe des affaires

Par Laurence Garnerie, Rédactrice en chef

Que signifie être « *avocat d'affaires* » ? La question a secoué les réseaux sociaux après les annonces de François Hollande visant à interdire aux parlementaires d'exercer certaines professions pouvant appeler des conflits d'intérêts, dont celle d'avocat. La mesure aurait pourtant dû satisfaire les principaux intéressés qui réclament depuis plus d'un an l'abrogation du décret passerelle du 3 avril 2012 facilitant l'accès à la profession pour les députés, sénateurs et anciens ministres. Mais c'était compter sans l'intervention de la porte-parole du gouvernement. « *Il ne sera plus possible de cumuler un mandat avec une activité (...) d'avocat qui plus est d'avocat d'affaires* », a déclaré Najat Vallaud-Belkacem dans la foulée des annonces présidentielles. Un « *qui plus est* » qui a provoqué l'émoi de certains avocats accusant l'exécutif de vouloir diviser la profession entre les conseils et les plaideurs. Et qui, semblant découler d'une discussion du café du commerce, a cruellement pointé du doigt la confusion entretenue dans l'inconscient collectif entre avocat d'affaires et... affairiste.

VIDÉO FLAG

Cette caméra cachée-là était loin d'être hilarante. Un quinquagénaire a en effet été condamné par le tribunal correctionnel de Brest à un an de prison avec sursis et mise à l'épreuve de deux ans, avec obligation de soins, pour avoir filmé à leur insu plus de 1 500 femmes... dans des toilettes de supermarchés situés dans les alentours de Quimper et de Brest. Après s'être simplement rincé l'œil, c'est à une véritable douche froide qu'a eu droit, cette fois-ci, le pervers anonyme !

LA LETTRE DES JURISTES D'AFFAIRES • Service client : 0 825 08 08 00 • Publiée par Wolters Kluwer France SAS au capital de 300 000 000 euros • Siège social : 1, rue Eugène et Armand Peugeot - 92856 Rueil-Malmaison cedex • RCS Nanterre : 480 081 306 • Associé unique : Holding Wolters Kluwer France • Directeur de la publication, Président directeur général de Wolters Kluwer France : Hubert Chemla • Directrice des éditions : Bernadette Neyrolles • Rédactrice en chef : Laurence Garnerie (l.garnerie@wolters-kluwer.fr ; 01 76 73 31 82) • Journalistes : Antoine Couder et Chloé Enkaoua • Responsable graphique : Raphaël Perrot • Maquette : Carole Rebillat • Directeur de clientèle : Jean-Pierre Lemaire (01 76 73 37 98) • Chef de publicité : Alexandra Dessailly (01 76 73 37 27) • Commission paritaire : 0915187011 • Dépôt légal : à parution • Imprimé par BRI - 61/79 rue Saint-André - ZI des Vignes - 93000 Bobigny • Toute odution, même partielle, est interdite. • Ce numéro est accompagné d'un encart publicitaire.

Abonnement annuel :
1685,00 € HT
 (TVA 2,1 %)